



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
3 août 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

Quatre-vingt-sixième session

Genève, 2-6 octobre 2023

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Résumé

En 2022, la CNUCED a poursuivi ses travaux de coopération technique à un rythme soutenu, comme en témoigne en particulier le montant des dépenses engagées. Le volume des apports de ressources extrabudgétaires a reculé par rapport à son niveau historique de 2021, mais les dépenses totales de coopération technique, qui avaient elles aussi battu des records en 2021, ont atteint un nouveau sommet, puisqu'elles ont augmenté de 16 % pour s'établir à 54,5 millions de dollars. Les dépenses engagées au titre des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » se sont élevées à 5,4 millions de dollars, soit près de neuf fois plus qu'en 2021.

Les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale, qui avaient atteint un pic de 51,2 millions de dollars en 2021, ont baissé en 2022, retombant à 41,5 millions de dollars. Ce recul était prévisible étant donné que le montant des contributions versées à titre volontaire avait été exceptionnellement élevé en 2021. Le chiffre de 2022 est dans la moyenne des cinq dernières années. Les contributions versées au titre de la coopération technique par les pays développés, les pays en développement et l'Union européenne, trois grandes sources de financement, ont diminué en 2022, tandis que celles du système des Nations Unies et des autres organisations internationales ont progressé de 22 %.

Dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la CNUCED a tenu plusieurs réunions d'information, organisé une séance de formation sur de nouvelles modalités d'exécution des activités de coopération technique et formulé des orientations pratiques à l'intention des administrateurs de projets. La CNUCED a participé à un nombre croissant d'analyses communes de pays et d'activités menées au titre de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, mettant à profit ses compétences dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la finance, des technologies et du développement. En outre, elle a continué de s'employer à améliorer la coopération entre les divisions et entre les institutions, à prendre en considération les questions relatives aux droits de l'homme et à l'environnement dans ses activités de coopération technique, et à renforcer la gestion axée sur les résultats.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi afin de faciliter l'examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED par le Conseil du commerce et du développement. Il sera soumis au Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme, qui est chargé d'examiner les activités de coopération technique de la CNUCED, conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et dans une série de décisions que le Conseil a adoptées entre 2008 et 2022. Dans ces décisions, le Conseil recommande une interaction plus structurée entre le secrétariat de la CNUCED, les bénéficiaires potentiels et les donateurs dans le cadre du Groupe de travail, qui est le principal mécanisme de consultation des États membres sur toutes les questions de coopération technique.

2. Dans le présent rapport, la CNUCED rend compte des activités de coopération technique qu'elle a menées en 2022 et de leur financement. Elle analyse les grandes tendances du financement et de l'exécution de ces activités, et met en évidence les principales mesures qu'elle a prises pour améliorer la structure et le fonctionnement de la coopération technique. Elle partage aussi des exemples et enseignements utiles. Enfin, elle formule des conclusions et des suggestions sur la voie à suivre.

3. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la CNUCED a continué de préconiser que les organismes non résidents soient associés à l'exécution des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau des pays, et que les activités d'assistance du système des Nations Unies soient davantage axées sur le commerce et les domaines connexes.

II. Sources de financement

4. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par deux sources principales :

a) Les contributions aux fonds d'affectation spéciale, qui correspondent aux ressources financières allouées aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED par les gouvernements des différents pays, l'Union européenne, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que le secteur privé et le secteur public ;

b) Le programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Compte de l'ONU pour le développement.

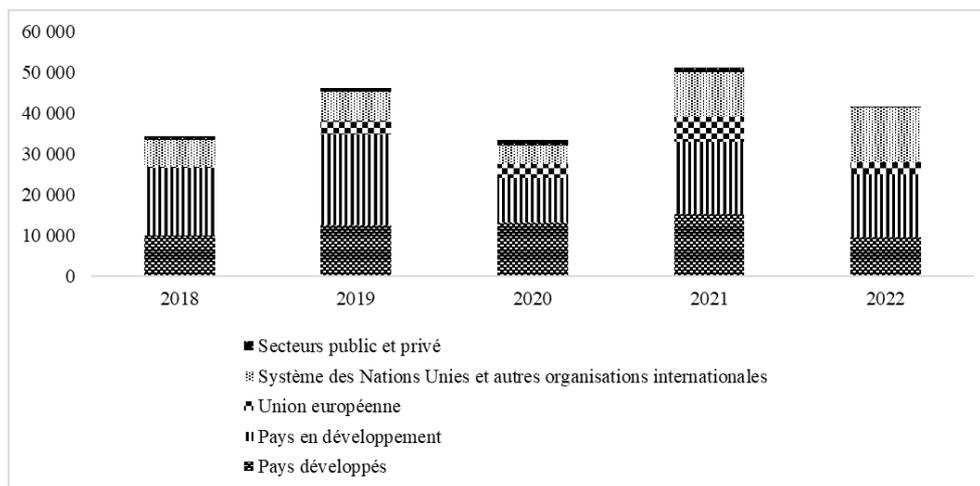
5. Les contributions reçues au titre de l'initiative « Unis dans l'action » et destinées à soutenir des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives sont comptabilisées dans les contributions aux fonds d'affectation spéciale. Étant donné le rôle important que joue le Groupe interinstitutions en faveur du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, qui vise à améliorer l'aide apportée aux pays dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, on trouvera à la section C du chapitre I des informations sur l'accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action ». Les contributions au Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU ne sont pas comptabilisées dans les ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ; elles sont présentées séparément à la section D du chapitre I.

A. Ressources des fonds d'affectation spéciale

6. Les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale, qui avaient atteint un pic de 51,2 millions de dollars en 2021, ont baissé en 2022, retombant à 41,5 millions de dollars. Ce recul était prévisible étant donné que le montant des contributions versées à titre volontaire avait été exceptionnellement élevé en 2021. Le chiffre de 2022 est dans la moyenne des cinq dernières années (fig. 1). Les contributions versées au titre de la coopération technique par les pays développés, les pays en développement et l'Union européenne, trois grandes sources de financement, ont diminué en 2022, tandis que celles du système des Nations Unies et des autres organisations internationales ont progressé de 22 %¹.

¹ La classification des pays en fonction de leur niveau de développement répond à des besoins statistiques et n'exprime pas une opinion quant au niveau de développement de tel pays ou de telle

Figure 1
Origine des ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED
 (En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

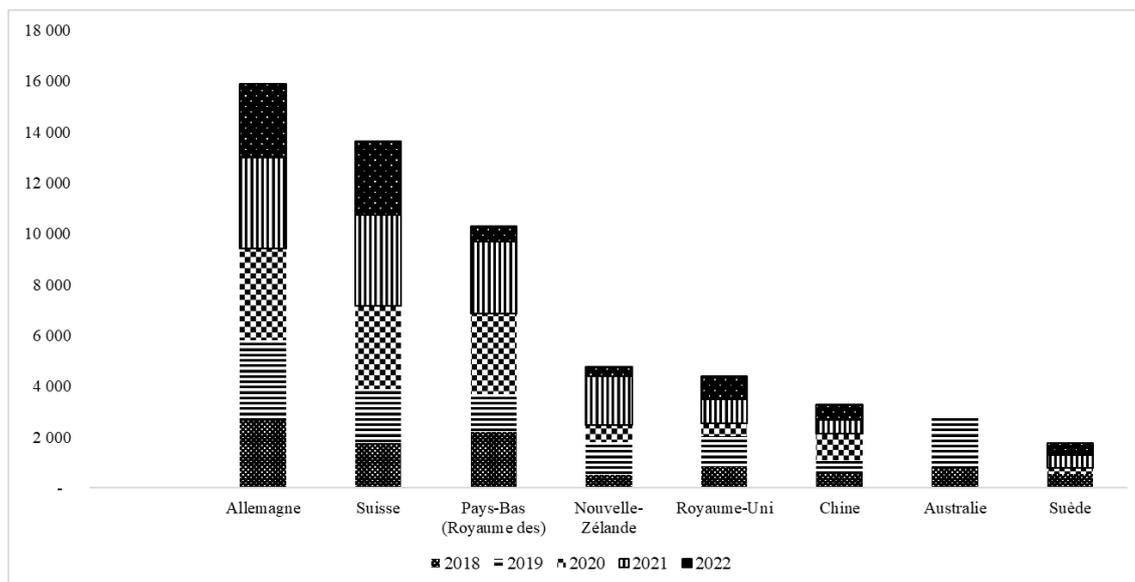
Notes : Les contributions au Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU sont exclues du total. La plupart des fonds provenant des pays en développement servent à l'autofinancement de projets. Ils peuvent consister, par exemple, en des prêts ou des dons d'institutions financières internationales et sont alloués à des activités exécutées dans le pays même (voir TD/B/WP/325/Add.2, tableau 15). Les contributions des pays développés et des pays en développement pour la période 2018-2020 ont été revues compte tenu de la nouvelle classification.

7. En 2022, les contributions des pays développés aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ont baissé par rapport à 2021, passant de 15,1 millions de dollars à 9,4 millions de dollars (23 % du montant total des contributions volontaires). La Suisse, l'Allemagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Royaume des Pays-Bas ont été les quatre principaux donateurs parmi les pays développés, les contributions de l'Allemagne et de la Suisse aux activités de coopération technique de la CNUCED s'élevant chacune à 2,9 millions de dollars. Ensemble, les contributions des quatre pays précités ont représenté 78 % du montant total des contributions des pays développés à la CNUCED.

8. Quant au montant total des contributions versées au cours des cinq dernières années, l'Allemagne, la Suisse et le Royaume des Pays-Bas ont continué d'être de loin les trois principaux pays développés donateurs, le montant de leurs contributions respectives s'établissant entre 10 millions et 16 millions de dollars (fig. 2). Venait ensuite la Nouvelle-Zélande, dont les contributions cumulées s'élevaient à 4,8 millions de dollars. En 2022, les contributions des pays développés ont essentiellement servi à financer des activités de coopération technique en lien avec le Système douanier automatisé (SYDONIA), la facilitation des affaires, le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), le commerce électronique et l'économie numérique, l'investissement et la santé publique, les mesures non tarifaires, le commerce durable et l'environnement, la facilitation du commerce et le programme Train for Trade.

région. Depuis décembre 2021, la Division de statistique n'utilise plus les catégories de régions en développement et de régions développées dans les Codes standard des pays et des zones à usage statistique (M49), mais ces catégories peuvent continuer d'être appliquées. Dans la classification retenue par la CNUCED, la République de Corée fait partie du groupe des pays développés (comme décidé à la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED (voir TD/B/68/3)) ; pour de plus amples renseignements, voir la base de données UNCTADstat (« classifications »).

Figure 2
Contributions cumulées des principaux pays développés et pays en développement donateurs
 (En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

9. Les contributions des pays en développement ont également diminué, passant de 17,8 millions de dollars en 2021 à 15,5 millions de dollars en 2022, soit une baisse de 2,3 millions de dollars ou de 13 %. Cependant, comme la baisse des contributions d'autres groupes de donateurs a été plus prononcée, la part des pays en développement dans le montant total des ressources des fonds d'affectation spéciale a augmenté (37 % en 2022 contre 35 % en 2021). Il convient de noter que, dans le cas des contributions des pays en développement, 95 % des fonds ont servi à financer des activités menées dans les pays donateurs, et que ces activités avaient essentiellement trait aux programmes SYDONIA (82 %) et SYGADE (7 %). Ces chiffres ne varient que légèrement par rapport à ceux de 2021. Cinq pour cent des fonds en provenance de pays en développement (0,84 million de dollars) ont servi à soutenir des activités de coopération technique qui ont bénéficié à d'autres pays en développement. Dans cette catégorie, la Chine est restée le principal pays donateur.

10. Après avoir atteint un montant record de 6,1 millions de dollars en 2021, les contributions de l'Union européenne ont chuté de 52 % en 2022 pour s'établir à 2,9 millions de dollars et revenir aux niveaux antérieurs à 2021. La somme reçue en 2021 était exceptionnellement élevée parce qu'elle comprenait une contribution pluriannuelle au fonds d'affectation spéciale du SYGADE. La part de l'Union européenne dans le montant total des ressources des fonds d'affectation spéciale est tombée à 7 % en 2022, contre 12 % en 2021. Les contributions ont principalement servi à financer le programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola, à renforcer les capacités de gestion de la dette des pays en développement, à créer un environnement propice aux affaires au Cameroun et à améliorer la gestion des opérations douanières en République centrafricaine. Ensemble, l'Union européenne et ses États membres ont versé 7,7 millions de dollars à la CNUCED en 2022 (19 % des ressources totales des fonds d'affectation spéciale).

11. Après une forte progression de 146 % en 2021, les contributions du système des Nations Unies et des autres organisations internationales ont continué d'augmenter : elles sont passées de 11 millions de dollars en 2021 à 13,5 millions de dollars en 2022, soit 32 % du montant total des ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. Les principaux contributeurs de la catégorie ont été la Banque africaine de développement, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la Banque mondiale, qui ont versé entre 1 et 3 millions de dollars aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED.

12. En 2022, les contributions des secteurs public et privé se sont élevées à 189 204 dollars, un montant inférieur de 84 % aux sommes versées en 2021. Elles ont contribué à l'exécution de plusieurs projets, dont un projet sur l'actualisation des données relatives aux mesures non tarifaires, qui s'adressait à certains pays de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique et était financé par le National Graduate Institute for Policy Studies (Japon), et un projet du Programme de coopération CropWatch (Cropwatch Innovative Cooperation Programme), financé par l'Aerospace Information Research Institute de l'Académie chinoise des sciences.

B. Programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies et Compte pour le développement

13. Les ressources du budget ordinaire de l'ONU affectées aux activités de coopération technique sont fournies au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement, c'est-à-dire, respectivement, des chapitres 23 et 35 du budget-programme de l'ONU. En 2022, les dépenses engagées au titre de ces deux chapitres ont atteint 4,8 millions de dollars, une somme inférieure de 28 % au montant record de 2021. En conséquence, leur part dans le montant total des dépenses de coopération technique s'est repliée de 14 % en 2021 à 9 % en 2022.

14. Les dépenses afférentes au programme ordinaire de coopération technique, qui ont essentiellement été affectées aux services consultatifs et aux activités de formation, se sont élevées à 1,7 million de dollars en 2022, soit 5 % de moins qu'en 2021, mais 17 % de plus qu'en 2020. Comme par le passé, les ressources allouées à la formation ont surtout servi à financer les cours de la CNUCED sur les grandes questions économiques internationales (« cours dispensés au titre du paragraphe 166 »). En 2022, trois cours régionaux et six cours de brève durée ont été organisés à l'intention des représentants en poste à Genève.

15. Créé en 1997, le Compte pour le développement est un important mécanisme de financement de projets de renforcement des capacités exécutés par 10 entités économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, parmi lesquelles la CNUCED. Il donne à ces entités, dont la plupart sont non-résidentes, les moyens de mettre à profit leurs compétences normatives et analytiques pour aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme 2030. En 2022, des dépenses d'un montant total de 3,1 millions de dollars ont été enregistrées au titre de 20 projets financés par le Compte pour le développement (-37 % par rapport à 2021)². La baisse s'explique notamment par l'achèvement de certains projets, dont quatre projets conjoints à court terme de riposte à la pandémie, qui ont pris fin en juin 2022. Par rapport à 2020, en revanche, le montant des dépenses a progressé de 31 %.

16. Le Comité directeur du Compte pour le développement a approuvé le financement de cinq projets de la CNUCED au titre de la nouvelle seizième tranche, pour un budget total de 3,8 millions de dollars. Deux des projets, qui seront partiellement financés au titre de la seizième tranche, devraient être lancés au cours du second semestre de 2023. Ils viseront à aider les pays bénéficiaires à remédier aux répercussions socioéconomiques de la triple crise – alimentaire, énergétique et financière. L'un sera axé sur l'amélioration des politiques relatives au commerce, aux transports et à la logistique aux fins du développement de chaînes d'approvisionnement alimentaire à la fois durables et résilientes, et l'autre sur les moyens d'attirer des financements et des investissements en faveur de la transition vers des énergies propres. Les trois autres projets, qui couvriront différents domaines d'action de la CNUCED, consisteront à : développer les infrastructures de données pour faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles ; promouvoir la publication d'informations sur la durabilité afin de favoriser la finance durable et l'investissement durable ; renforcer l'intégration régionale et la politique industrielle pour faire progresser la transformation structurelle et accroître la résilience dans les pays bénéficiaires. L'exécution de ces trois projets devrait débuter en 2024, après l'approbation du budget du Compte pour le développement par l'Assemblée générale.

² Voir TD/B/WP/325/Add.2, tableau 11.

C. Contributions spéciales des partenaires et fonds d'affectation spéciale multidonateurs à l'appui des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives

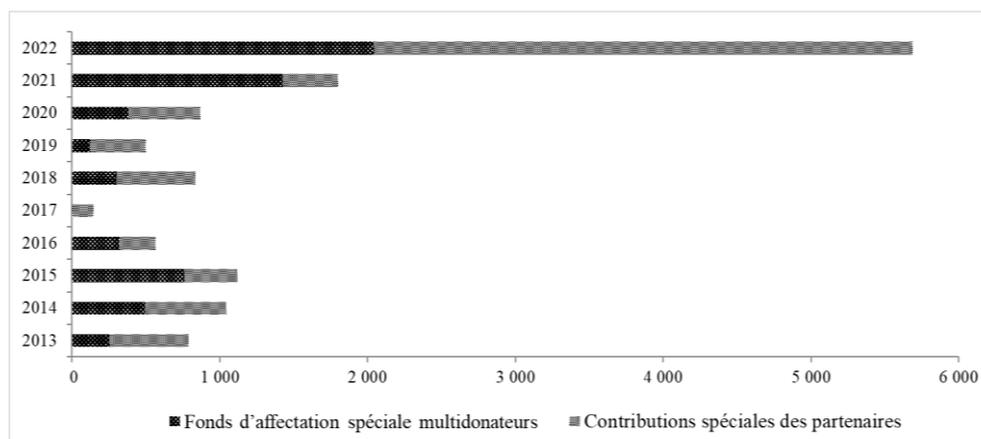
17. Dirigé par la CNUCED, le Groupe interinstitutions, qui est constitué de 15 organismes résidents et non résidents des Nations Unies, est un mécanisme chargé de coordonner diverses activités de promotion du commerce et du développement au niveau national. Il contribue concrètement et directement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement en coordonnant des opérations interinstitutions dans divers pays et en faisant appel à des mécanismes de financement novateurs (contributions spéciales des partenaires et fonds d'affectation spéciale multidonateurs, notamment).

18. En 2022, les ressources mobilisées par la CNUCED grâce aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action », tels que les contributions spéciales des partenaires et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, ont continué d'augmenter considérablement, atteignant un nouveau pic de 5,7 millions de dollars, plus de trois fois le montant de 2021 (fig. 3). Une telle tendance confirme l'importance du rôle joué par ces mécanismes de financement dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et donc dans la réalisation effective des objectifs du Programme 2030.

Figure 3

Accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action »

(En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

1. Contributions spéciales des partenaires

19. Les contributions spéciales des partenaires sont des contributions versées par un ou plusieurs donateurs à un ou plusieurs organismes à l'appui d'opérations interinstitutions. En 2022, la CNUCED a reçu des contributions d'un montant de 3,6 millions de dollars. Plusieurs de ces contributions lui ont été versées par d'autres organismes membres du Groupe interinstitutions dans le cadre de l'accord de transfert entre entités des Nations Unies. La CNUCED a reçu en particulier une contribution de 3 millions de dollars de la part du PNUD, qui devait servir à financer des projets relatifs aux opérations douanières en Afghanistan, ainsi que d'autres contributions de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (pour des activités sur la facilitation du commerce), et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (pour des activités sur le transport maritime dans les petits États insulaires en développement). Elle a aussi reçu du Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse une contribution de 0,23 million de dollars, qui devait servir à achever un projet interinstitutions sur le commerce au Myanmar.

2. Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

20. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs sont des mécanismes de financement communs, gérés par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD et organisés selon une structure qui fait intervenir des représentants du système des Nations Unies, des gouvernements nationaux et des donateurs. En 2022, les contributions que la CNUCED a reçues de ces fonds ont continué d'évoluer à la hausse, dépassant pour la première fois le seuil des 2 millions de dollars. Elles se répartissaient comme suit : 0,99 million de dollars pour la participation de la CNUCED à des activités du Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan sur la facilitation du commerce ; 0,48 million de dollars pour le financement d'un projet sur le commerce électronique et l'économie numérique dans le Pacifique ; 0,53 million de dollars du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, cette somme comprenant notamment quatre allocations d'un montant total de 0,43 million de dollars pour la participation de la CNUCED, en 2022, à des activités menées dans le cadre de la modalité d'urgence de développement (*Development Emergency Modality*) dans le but d'aider l'Afghanistan, la Barbade, Haïti et le Lesotho à remédier à la triple crise – alimentaire, énergétique et financière.

D. Financement du Programme des administrateurs auxiliaires

21. Outre les sources de financement précitées, certains donateurs appuient le Programme des administrateurs auxiliaires de la CNUCED, qui relève du Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU.

22. En 2022, la CNUCED employait huit administrateurs auxiliaires (répartis dans cinq divisions), contre cinq en 2021³. Cinq pays ont contribué au financement du Programme des administrateurs auxiliaires de la CNUCED, à savoir l'Allemagne, l'Arabie saoudite, la Chine, l'Italie et le Royaume-Uni. L'Allemagne, l'Arabie Saoudite et l'Italie ont parrainé chacune deux administrateurs, et la Chine et le Royaume-Uni en ont parrainé un chacun. Le Royaume-Uni a réintégré le Programme des administrateurs auxiliaires en 2022 et parrainé pour la première fois depuis 2016 un nouvel administrateur, qui travaille au Service du commerce électronique et de l'économie numérique (Division de la technologie et de la logistique).

23. Le Programme des administrateurs auxiliaires offre à de jeunes administrateurs une occasion unique de participer aux activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED. Pour un grand nombre d'entre eux, la formation reçue sert de tremplin à leur carrière. Le secrétariat de la CNUCED obtient nettement moins d'administrateurs auxiliaires qu'il n'en demande. Il prie donc à nouveau les donateurs qui sont en mesure de le faire d'étudier la possibilité de parrainer des administrateurs auxiliaires, en particulier des personnes originaires de pays en développement.

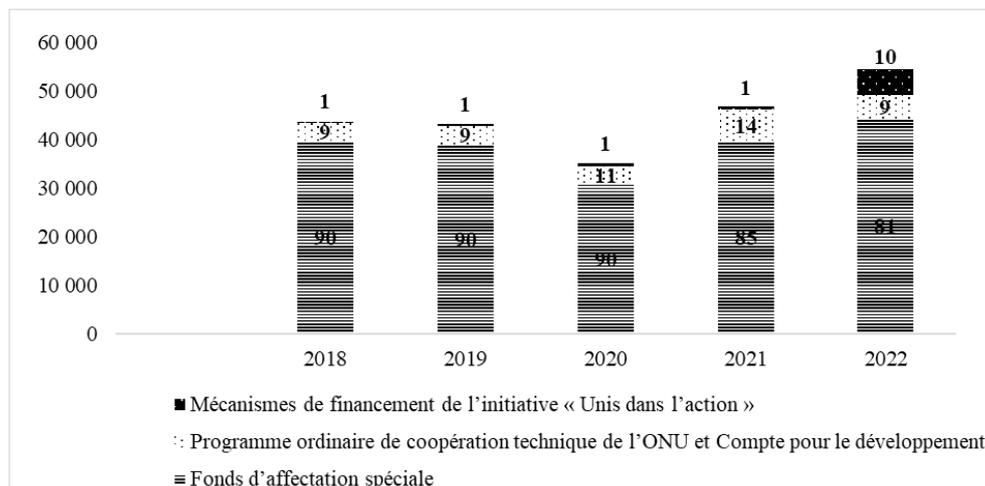
III. Dépenses et répartition des ressources dans le domaine de la coopération technique

24. En 2022, la CNUCED a continué d'intensifier ses activités de coopération technique, ainsi qu'en témoigne l'évolution du montant de ses dépenses en la matière, qui a progressé de 16 % pour atteindre la somme record de 54,5 millions de dollars, contre 46,8 millions de dollars en 2021⁴. Les dépenses engagées au titre des fonds d'affectation spéciale ont augmenté de 12 % pour s'établir à 44,3 millions de dollars (81 % du montant total des dépenses de coopération technique). Les dépenses engagées au titre des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » se sont élevées à 5,4 millions de dollars, soit près de neuf fois plus qu'en 2021. Leur part dans le montant total des dépenses s'est ainsi portée à 10 %. Après avoir atteint un niveau exceptionnellement élevé en 2021, les dépenses engagées au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement sont retombées à 4,8 millions de dollars, un chiffre tout de même supérieur de 23 % à la moyenne quinquennale 2016-2020. En conséquence, leur part dans le montant total des dépenses a chuté de 14 % en 2021 à 9 % en 2022 (fig. 4).

³ Voir TD/B/WP/325/Add.2, tableau 9.

⁴ Voir TD/B/WP/325/Add.2, tableau 2.

Figure 4
Dépenses de coopération technique, par source
 (En milliers de dollars et en pourcentage)

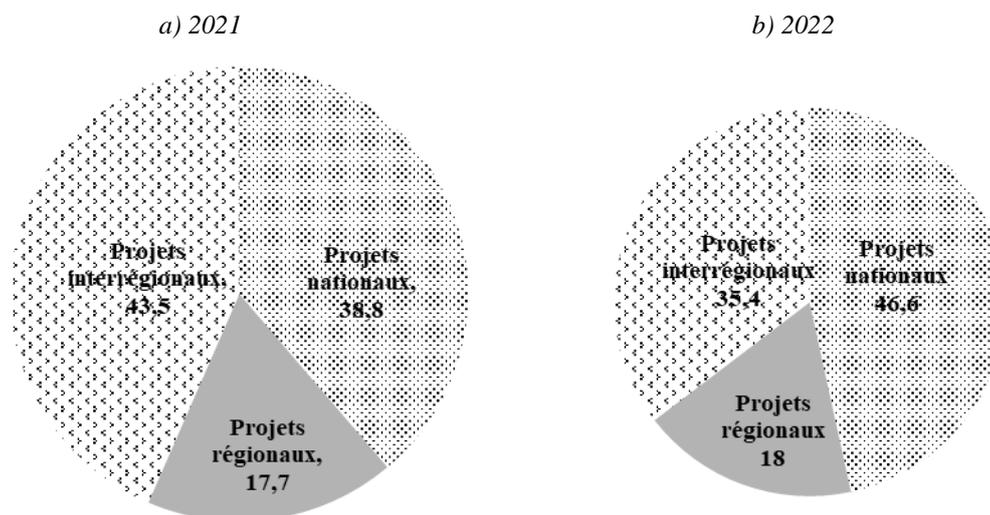


Source : CNUCED.

A. Dépenses par type de projet

25. Les projets de coopération technique de la CNUCED sont exécutés aux niveaux interrégional, régional et national. En 2022, les dépenses afférentes aux projets régionaux et nationaux ont sensiblement augmenté, tandis que les dépenses consacrées aux projets interrégionaux ont légèrement baissé. La part des projets nationaux dans le montant total des dépenses de coopération technique a grimpé de 38,8 % en 2021 à 46,6 % en 2022, tandis que celle des projets interrégionaux a chuté de 43,5 % à 35,4 %. La part des projets régionaux est restée stable (18 %) (fig. 5).

Figure 5
Dépenses exprimées en part des dépenses de coopération technique, par type de projet
 (En pourcentage)



Source : CNUCED.

26. En 2022, les dépenses afférentes aux projets nationaux ont augmenté de 40 % et se sont élevées à 25,4 millions de dollars. La plupart des projets nationaux étaient autofinancés, notamment au moyen de ressources apportées par les donateurs au titre de programmes d'aide bilatérale, et ont porté principalement sur la réforme et la modernisation des douanes, ainsi que sur la gestion de la dette. Sur les dépenses engagées au titre des projets nationaux, 14,3 millions de dollars (56 %) ont servi à l'exécution de 61 projets dans les pays les moins avancés.

27. En 2022, les dépenses engagées au titre des projets régionaux ont progressé de 19 % pour se porter à 9,8 millions de dollars, essentiellement en raison de l'augmentation des dépenses consacrées aux projets menés en Asie et en Océanie (+73 %). Les dépenses affectées aux projets exécutés en Afrique et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, elles, ont reculé.

28. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques dont les pays bénéficiaires appartiennent à plus d'une région. En 2022, les dépenses allouées à ces projets ont reculé de 5 % et se sont établies à 19,3 millions de dollars, en partie du fait de l'achèvement de projets de riposte à la pandémie du Compte pour le développement, qui s'étendaient à plusieurs régions. Les dépenses afférentes aux projets interrégionaux ont contribué à la livraison de divers produits de coopération technique.

B. Dépenses par produit

29. En 2022, les dépenses engagées au titre des 28 produits de coopération technique de la CNUCED se sont élevées à 48,5 millions de dollars, soit 89 % des dépenses totales annuelles de coopération technique (voir le tableau). Le SYDONIA est resté de loin le principal produit, puisqu'il a représenté 44 % du montant total des dépenses de coopération technique. Venaient ensuite le SYGADE et le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique (11 % et 10 %, respectivement). Les produits relatifs à la facilitation des affaires, à la facilitation du commerce, au commerce durable et à l'environnement, et aux mesures non tarifaires ont compté ensemble pour 14 % des dépenses totales. Cinq produits ont représenté chacun 1 % à 2 % des dépenses. Les 16 produits restants ont représenté chacun moins de 1 % des dépenses. Le montant total des dépenses engagées au titre des 28 produits a augmenté de 17 % entre 2021 et 2022. Les dépenses affectées aux trois principaux produits de coopération technique ont augmenté : +29 % pour le SYDONIA, +6 % pour le SYGADE et +48 % pour le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique.

Dépenses de coopération technique en 2022, par thème et par produit

<i>Produit</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>	<i>Dépenses en 2022 (En milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Transformer l'économie, favoriser le développement durable			
Examens de la politique d'investissement	8, 17	80	0,15
Examens de la politique des services	8, 9, 17	0,4	0,00
Examens du cadre de la politique commerciale	17	114	0,21
Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	9	17	0,03
Commerce électronique et économie numérique	8, 9, 17	5 451	10,00
Guides de l'investissement	9, 17	0,0	0,00
Mesures non tarifaires	3, 8, 17	1 154	2,12
Négociations commerciales et système commercial international	10, 17	255	0,47
Commerce durable et environnement	12, 13, 14, 15	1 394	2,56
Promotion et facilitation de l'investissement	9, 17	149	0,27

<i>Produit</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>	<i>Dépenses en 2022 (En milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Atténuer les vulnérabilités, renforcer la résilience			
Aide au reclassement des pays les moins avancés	8	27	0,05
SYGADE – Système de gestion et d’analyse de la dette	17	6 038	11,08
Contribution de la CNUCED au Cadre intégré renforcé	9, 17	590	1,08
Accès aux marchés, règles d’origine et indications géographiques pour les pays les moins avancés	8, 10, 17	16	0,03
Affranchissement de la dépendance à l’égard des produits de base	8, 9	58	0,11
Services de transport et de logistique durables et résilients	8, 9, 13, 14	449	0,82
Favoriser l’efficacité économique, améliorer la gouvernance			
Examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 10	31	0,06
Politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 9, 10, 12, 17	886	1,63
Facilitation des affaires	8, 16	3 153	5,79
Facilitation du commerce	10, 16	1 675	3,07
SYDONIA – Système douanier automatisé	9, 15, 17	23 789	43,66
Statistiques	17	741	1,36
Facilitation de la comptabilité et de la publication d’informations sur la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable	12, 17	284	0,52
Investissement et santé publique	3, 9	121	0,22
Accords internationaux d’investissement	17	171	0,31
Autonomiser les populations, investir dans l’avenir			
Commerce, questions de genre et développement	5, 8	307	0,56
L’entrepreneuriat au service du développement durable	4, 8	558	1,02
Train for Trade	8, 9, 14, 17	1 040	1,91
		48 548	89,10

Source : CNUCED.

30. Les dépenses engagées au titre de la coopération technique sont particulièrement utiles à la réalisation de quatre objectifs de développement durable, à savoir les objectifs 8 (Promouvoir la croissance économique, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir l’industrialisation et encourager l’innovation), 15 (Préserver, restaurer et promouvoir les écosystèmes terrestres) et 17 (Partenariat mondial pour le développement). En 2022, 36 % des dépenses totales (environ 19,5 millions de dollars) ont contribué directement à la réalisation de l’objectif 17, 21 % (11,3 millions de dollars) à la réalisation de l’objectif 9, 15 % à la réalisation de l’objectif 15 et 10 % à la réalisation de l’objectif 8⁵.

⁵ Voir TD/B/WP/325/Add.2, tableau 5.

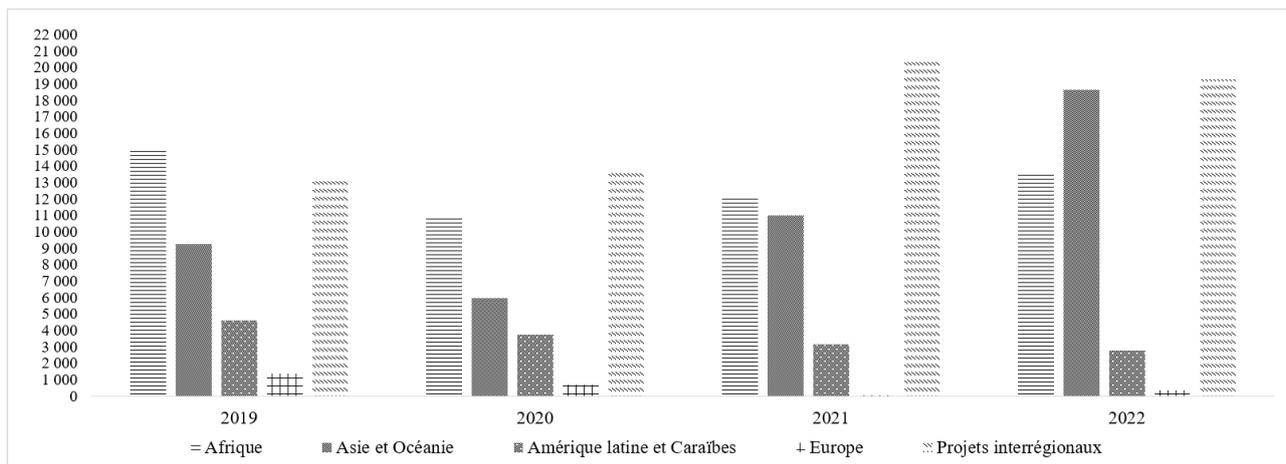
C. Dépenses par région

31. En 2022, les dépenses afférentes aux projets régionaux et nationaux se sont élevées à 35,2 millions de dollars, soit 64,6 % des dépenses totales. Sur ce montant, 13,5 millions de dollars ont été dépensés en Afrique (+11 % par rapport à 2021), soit 25 % des dépenses totales, une proportion presque aussi élevée qu'en 2021 (26 %) (fig. 6 et 7). Les dépenses consacrées à la région ont augmenté pour de nombreux produits de coopération technique. Les dépenses allouées au SYGADE, en particulier, ont plus que triplé par rapport à 2021.

Figure 6

Dépenses de coopération technique affectées aux projets régionaux et nationaux, par région

(En milliers de dollars)



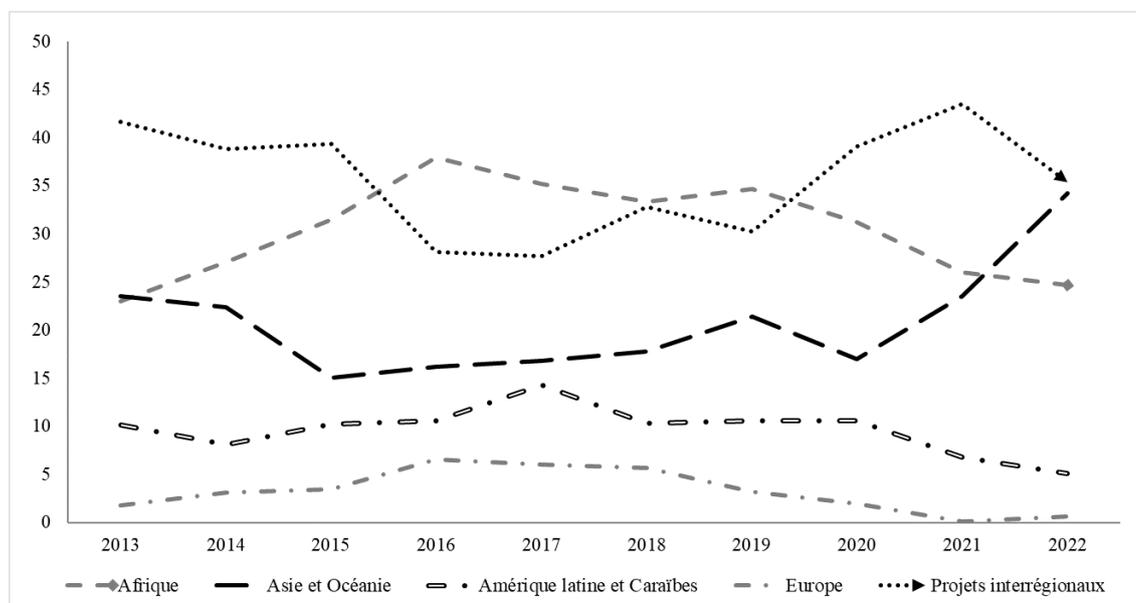
Source : CNUCED.

Note : Aucune dépense n'a été enregistrée en Amérique du Nord en 2022.

Figure 7

Part des dépenses totales annuelles de coopération technique, par région

(En pourcentage)



Source : CNUCED.

Note : Seules les dépenses afférentes aux projets régionaux et nationaux sont prises en considération. L'Amérique du Nord n'est pas représentée, car aucune dépense n'a été enregistrée en 2022.

32. Les dépenses allouées aux projets régionaux et nationaux menés en Asie et en Océanie, qui avaient déjà sensiblement progressé en 2021, ont continué d'augmenter en 2022 (+69 %) et se sont établies à 18,6 millions de dollars. En conséquence, leur part dans le montant total des dépenses est passée de 24 % à 34 %. Les dépenses ont évolué à la hausse pour de nombreux produits. En particulier, elles sont passées de 8,2 millions de dollars en 2021 à 14,5 millions de dollars en 2022 pour le SYDONIA, et ont plus que doublé pour le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique.

33. Les dépenses engagées au titre des projets nationaux et régionaux menés en Amérique latine et dans les Caraïbes se sont établies à 2,8 millions de dollars en 2022, soit 13 % de moins qu'en 2021. Leur part dans le montant total des dépenses est donc passée de 7 % à 5 %. L'accroissement des dépenses afférentes au SYDONIA n'a pas suffi à compenser le recul des dépenses affectées à d'autres produits (facilitation des affaires, commerce durable et environnement, promotion et facilitation de l'investissement, etc.).

34. Les dépenses engagées au titre des projets nationaux et régionaux menés en Europe se sont élevées à 0,36 million de dollars en 2022 (0,7 % des dépenses totales), l'essentiel de cette somme ayant servi à exécuter des projets relatifs au SYDONIA en République de Moldova. En Amérique du Nord, aucune dépense n'a été enregistrée en 2022.

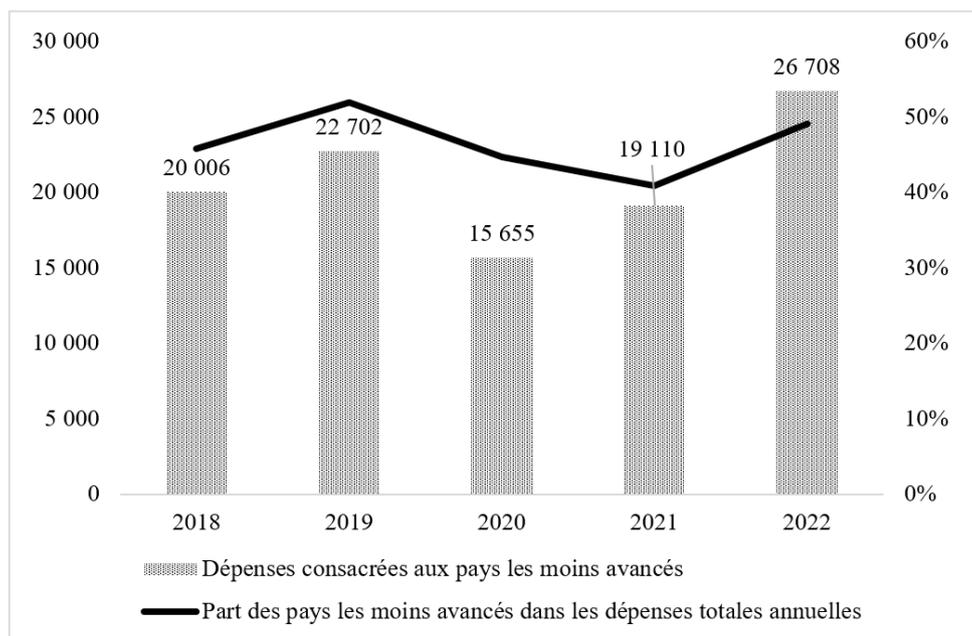
D. Dépenses en faveur des pays les moins avancés

35. Les pays les moins avancés restent un groupe de pays considéré comme prioritaire dans les activités de coopération technique de la CNUCED. Après avoir régressé en 2021 en raison de la pandémie, les dépenses de coopération technique allouées à ces pays sont reparties à la hausse en 2022, atteignant un nouveau record de 26,7 millions de dollars (+40 % par rapport à 2021). Elles ont représenté environ la moitié des dépenses totales, contre 41 % en 2021 (fig. 8). Sur ces dépenses, 14,3 millions de dollars (54 %) ont servi à l'exécution de projets nationaux en lien avec des produits tels que le SYDONIA et le SYGADE.

Figure 8

Dépenses de coopération technique en faveur des pays les moins avancés

(En milliers de dollars et en pourcentage)



Source : CNUCED.

36. En 2022, le Cadre intégré renforcé, importante source de financement des projets menés en faveur des pays les moins avancés, a aidé la CNUCED à exécuter huit projets en lien avec le SYDONIA et les domaines suivants : le transit, le transport et la facilitation du commerce ; le commerce et le genre ; l'accès aux marchés ; les sous-produits du coton ; la promotion de l'investissement. Ces projets ont contribué au renforcement des capacités des pays les moins avancés dans divers domaines relatifs au commerce et au développement. Ainsi, après avoir participé à un programme de renforcement des capacités étalé sur six mois, des membres du personnel d'organismes de promotion de l'investissement se sont employés à opérer des changements au sein de leurs organismes respectifs en vue d'axer davantage les activités de promotion et de facilitation de l'investissement sur la réalisation des objectifs de développement durable. Au Malawi, par exemple, des membres du personnel de l'Investment and Trade Centre prévoient de mettre en place un programme d'orientation des fournisseurs, de sensibiliser davantage les investisseurs aux pratiques responsables à adopter lorsqu'ils investissent et opèrent dans le pays, et de concourir plus activement à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 en mesurant plus précisément la contribution de l'investissement étranger direct à l'égalité des sexes.

37. En 2022, le fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour les pays les moins avancés n'a reçu qu'une contribution du Portugal d'un montant de 10 661 dollars. Les pays développés et les autres partenaires de développement qui sont en mesure de le faire sont invités à verser davantage de contributions à ce fonds, qui est important pour intensifier les activités de formation et de renforcement des capacités dans les pays les moins avancés.

IV. Structure et fonctionnement

A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

1. Participation de la CNUCED à la réforme du système des Nations Unies pour le développement

38. Le Programme 2030 et les objectifs de développement durable exigent une réforme audacieuse du système des Nations Unies pour le développement, de sorte que les États Membres puissent compter sur l'aide de l'ensemble des entités du système dans leurs efforts de développement. En sa qualité d'institution spécialisée non résidente, qui relève du pilier Développement des activités de l'ONU, la CNUCED participe activement à cette réforme.

39. Le système des coordonnateurs résidents, pièce maîtresse de la réforme, est essentiel à la création d'un système des Nations Unies pour le développement à la fois plus cohérent et plus dynamique, articulé autour d'objectifs communs. Afin d'orienter les activités opérationnelles des entités des Nations Unies selon les priorités des pouvoirs publics, les coordonnateurs résidents dirigent la réalisation d'une analyse commune de pays, qui va de pair avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, outil indispensable à la planification et à l'exécution des activités de développement conduites par l'ONU au niveau national.

40. La CNUCED a conscience des difficultés qu'ont les organismes non résidents à participer à la réforme et de la nécessité d'un changement de paradigme dans l'exécution des activités de coopération technique. Depuis 2008, elle coordonne les activités de coopération technique menées au niveau national dans les domaines du commerce et du développement par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, dont font partie 15 organismes des Nations Unies. Elle a ainsi acquis une expérience directe de l'aide au développement envisagée selon le principe de l'union dans l'action. Forte de cette expérience unique, elle a agi sur deux plans pour renforcer sa participation à la réforme. Sur le plan interne, elle a tenu plusieurs réunions d'information sur la réforme, organisé une séance de formation sur de nouvelles modalités d'exécution des activités de coopération technique et formulé des orientations pratiques à l'intention des administrateurs de projets. En outre, compte tenu des contraintes de ressources auxquelles elle est soumise, elle a établi une liste de pays prioritaires pour ce qui est des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Sur le plan externe, le secrétariat, soucieux d'aider les bureaux des

coordonneurs résidents à mieux cerner les compétences dont dispose la CNUCED dans le domaine du commerce et du développement, a, en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, établi un dossier dans lequel il décrit dans les grandes lignes les activités conduites par la CNUCED au niveau national et l'aide que l'organisation pourrait apporter au système des coordonneurs résidents. Il a aussi organisé plusieurs webinaires à l'intention des coordonneurs résidents pour leur faire prendre conscience de la valeur ajoutée des activités de coopération technique de la CNUCED. La CNUCED espère ainsi que les coordonneurs résidents et leurs bureaux feront la promotion de ses travaux au niveau national, la tiendront au courant des possibilités de participation à des projets et s'emploieront à faire remonter jusqu'à elle les informations en provenance du terrain.

41. Grâce à ses efforts, la CNUCED a renforcé sa participation à la réforme dans trois domaines. Premièrement, elle a pris part à un nombre croissant d'analyses communes de pays et d'activités menées au titre de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, mettant à profit ses compétences dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la finance, des technologies et du développement. Au cours de l'exercice biennal 2021-2022, elle a participé à 19 analyses communes de pays et à l'exécution de 28 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, contre 10 et 14 respectivement durant l'exercice biennal 2019-2020. Deuxièmement, elle a eu accès à davantage de ressources mises à disposition par des fonds d'affectation spéciale multidonateurs aux fins de l'exécution de projets nationaux. Au cours de l'exercice biennal 2021-2022, elle a reçu des allocations d'un montant de 3,5 millions de dollars, soit presque sept fois plus que durant l'exercice 2019-2020. Troisièmement, elle a approfondi sa collaboration avec le système des coordonneurs résidents aux stades de la conception et de l'exécution de ses projets de coopération technique. En effet, elle a de plus en plus souvent associé les bureaux des coordonneurs résidents à ses projets et a veillé à ce que ceux-ci soient en phase avec les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les partenariats établis avec ces bureaux durant l'exécution des projets ont permis à la CNUCED de mieux comprendre la situation des pays bénéficiaires, d'avoir accès à des réseaux de parties prenantes, de créer des synergies avec d'autres initiatives sur le terrain et de contribuer à la mise en œuvre des plans-cadres. On trouvera dans l'encadré ci-dessous des exemples qui témoignent du renforcement de la participation de la CNUCED à la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

Renforcement de la participation de la CNUCED à la réforme du système des Nations Unies pour le développement

En 2022, la CNUCED a continué de resserrer sa collaboration avec les organismes partenaires du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives dans l'exécution des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Dans le cadre de ses examens de la politique d'investissement, la CNUCED a pu compter sur l'étroite coopération des bureaux des coordonneurs résidents et des équipes de pays, qui l'ont aidée à achever, en 2022, l'examen de la politique d'investissement du Togo et le rapport sur l'application des recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement du Tadjikistan. En outre, les travaux que la CNUCED consacre à ces examens ont contribué à l'établissement des nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. À Cabo Verde, il a été souligné que les recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement jouaient un rôle majeur dans le redressement et le développement de l'économie nationale.

La CNUCED s'est aussi appuyée sur ses partenariats avec les bureaux des coordonneurs résidents et les équipes de pays pour procéder à ses évaluations de l'état de préparation au commerce électronique et pour assurer l'application de ses recommandations. En Jordanie, plusieurs entités des Nations Unies, dont la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le Centre du commerce international et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ont participé aux consultations organisées en vue de déterminer, parmi les mesures de promotion du commerce électronique que la

CNUCED avait suggérées dans son évaluation, celles sur lesquelles le pays devait se concentrer en priorité. En Mongolie, la CNUCED a bénéficié de l'aide du bureau du coordonnateur résident, qui a facilité la création de synergies au stade de l'application des recommandations. En Tunisie, elle a joué un rôle mobilisateur, en coopération avec le bureau du coordonnateur résident et l'équipe de pays, dans le recensement des mesures de soutien dont le pays avait besoin pour mettre en œuvre les interventions prioritaires qu'elle recommandait dans son évaluation.

Au Costa Rica, une collaboration étroite s'est instaurée entre la CNUCED et le bureau du coordonnateur résident durant l'exécution d'un projet du Compte pour le développement sur les stratégies relatives à l'économie des océans et au commerce des produits de l'océan. Grâce à ce partenariat, la CNUCED a approfondi sa coopération avec l'équipe de pays, en particulier avec le PNUD, qui a contribué à l'élaboration du projet de rapport. Elle a aussi participé activement aux activités de publication d'informations organisées dans le contexte de l'exécution du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du pays.

Source : CNUCED.

42. La CNUCED est déterminée à jouer un rôle dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Même si elle est soumise à des contraintes de ressources et ne dispose pas de représentants sur le terrain, elle continuera de renforcer sa participation à la réforme en s'employant notamment à : actualiser, au besoin, sa liste de pays prioritaires pour ce qui est des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin de maximiser l'efficacité de ses activités ; déployer progressivement, en priorité dans les pays où elle mène de multiples interventions, des points de contact nationaux dont la mission consistera à assurer la coordination de ses activités et à faciliter la communication avec les bureaux des coordonnateurs résidents ; promouvoir une participation plus active des organismes non résidents à l'élaboration des propositions de projet conjointes et aux activités de mobilisation de ressources dirigées par les bureaux des coordonnateurs résidents au niveau national ; organiser des séances de formation sur mesure à l'intention des administrateurs de projets pour resserrer la collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays, et faire avancer ainsi la réforme.

2. Synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED

43. Le Maafikiano de Nairobi énonce que les trois grands domaines d'action – à savoir la formation de consensus, la recherche et l'analyse ainsi que l'assistance technique – demeurent d'une importance stratégique égale et que des efforts supplémentaires doivent être faits pour renforcer les liens et la complémentarité entre eux⁶. Le Pacte de Bridgetown souligne que la CNUCED devrait poursuivre les travaux menés dans ses trois grands domaines d'action, en s'appuyant sur le Maafikiano de Nairobi et sur l'analyse directive du Pacte⁷.

44. En 2022, la CNUCED a continué de promouvoir le renforcement des synergies entre ses trois grands domaines d'action. La conception des projets de coopération technique est souvent inspirée des travaux menés dans les deux autres domaines d'action et, inversement, leur exécution enrichit les travaux de recherche et d'analyse, ainsi que les délibérations tenues dans le cadre des activités de formation de consensus. Le Programme pour le développement de l'économie numérique dans le Pacifique, par exemple, qui est exécuté conjointement avec le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies, fait fond sur des activités et produits de chacun des domaines d'action, à savoir : le rapport intitulé *Digital Economy Report: Pacific Edition 2022* ; un cours sur la mesure de l'économie numérique dans le Pacifique ; les délibérations des sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.

⁶ Voir TD/519/Add.2, par. 92.

⁷ Voir TD/541/Add.2, par. 127.

45. Au titre du volet « transport commercial international et droit commercial international » du projet du Compte pour le développement sur la connectivité des systèmes de transport et des infrastructures commerciales à l'ère des pandémies, qui s'est achevé en juin 2022, la CNUCED a aidé des opérateurs commerciaux et des décideurs à mieux cerner les principales conséquences juridiques de la pandémie sur l'exécution de différents types de contrats commerciaux, et a fourni, à l'intention des décideurs, des orientations, des recommandations et des pistes de réflexion sur les approches contractuelles de la répartition des risques commerciaux. Certaines des recommandations et pistes de réflexion, inspirées des activités de formation et des travaux analytiques menés dans le cadre du projet, ont également éclairé les délibérations de la neuvième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce, et ont été intégrées dans l'édition 2022 de l'Étude sur les transports maritimes (*Review of Maritime Transport 2022*).

3. Coopération entre les divisions et entre les institutions

46. La coopération entre les divisions et entre les institutions est importante pour lutter contre la fragmentation des activités, renforcer les synergies et maximiser l'impact de la coopération technique. Depuis que la CNUCED s'efforce de jouer un rôle plus actif dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les équipes de projet nouent de plus en plus de partenariats internes et externes aux stades de la conception et de l'exécution de leurs projets de coopération technique pour élargir le champ des compétences disponibles, mobiliser davantage de ressources et étendre leurs réseaux, le but étant d'aider plus efficacement les pays en développement à se remettre des chocs économiques et des crises sanitaires, et à mettre en œuvre le Programme 2030.

47. Les activités de coopération technique que mène la CNUCED dans le domaine des statistiques sont un bon exemple de collaboration efficace entre plusieurs divisions et institutions. Le Service des statistiques attache une grande importance aux partenariats et à la collaboration interdivisions dans le cadre de la conception et de l'exécution de ses projets. Au titre des activités qu'il conduit pour aider certains pays d'Afrique à mesurer le volume des flux financiers illicites et à publier les données recueillies, par exemple, il coopère sur le plan interne avec la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, et sur le plan externe avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. En outre, il travaille en interne avec les responsables du programme sur le commerce, les questions de genre et le développement (Division du commerce international et des produits de base), et en externe avec la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Europe, aux fins du renforcement de la capacité de certaines régions à collecter les données et statistiques nécessaires pour élaborer des politiques commerciales plus soucieuses de l'égalité des sexes. Dans le cadre d'un nouveau projet du Compte pour le développement, il aidera certains pays de la Communauté des Caraïbes à accroître leurs capacités statistiques, analytiques et réglementaires aux fins de la mise en œuvre, au niveau régional, d'un plan stratégique et opérationnel de développement du commerce des services. Dans ce contexte, il fera appel à la Division du commerce international et des produits de base pour bénéficier de son expérience de l'élaboration de politiques sur le commerce des services, et à la Division de la technologie et de la logistique pour s'inspirer de la méthode d'apprentissage en ligne du programme Train for Trade. De tels efforts de collaboration ont d'ores et déjà porté leurs fruits. Le partenariat établi dans le domaine des flux financiers illicites, par exemple, a abouti à la définition de concepts convenus au niveau mondial, à la mise au point de méthodes de mesure désormais éprouvées et à la publication de données préliminaires sur l'indicateur 16.4.1, à savoir des estimations du volume des flux financiers illicites liés à des activités criminelles ou commerciales pour 15 pays, estimations publiées dans le document *SDG Pulse*.

48. Dans d'autres domaines de travail de la CNUCED également, beaucoup de projets font l'objet d'une collaboration interdivisions et/ou interinstitutions. Ainsi, les responsables du programme SYDONIA et la Section de la facilitation du commerce (Division de la technologie et de la logistique) travaillent conjointement avec le Service de l'analyse commerciale (Division du commerce international et des produits de base) dans le cadre d'un projet, financé par l'Union européenne, dont le but est de consolider les mesures de facilitation du commerce et d'améliorer les procédures frontalières et douanières dans

15 États insulaires du Pacifique. Au titre d'un programme de renforcement des capacités des organismes de promotion de l'investissement des pays les moins avancés, la Division de l'investissement et des entreprises, qui a dirigé les travaux en 2022, a travaillé en étroite coopération avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la World Association of Investment Promotion Agencies. Grâce à cette mise en commun des compétences de multiples organismes, le programme a permis d'accroître la capacité des organismes de promotion de l'investissement des pays les moins avancés à orienter les investissements vers des secteurs en lien avec les objectifs de développement durable. Les partenaires se sont félicités de ce travail collectif, estimant qu'il s'agissait d'un excellent exemple de collaboration interinstitutions à l'appui des pays les moins avancés.

4. Demandes des pays en développement

49. Selon des données extraites de sa base de données (interne) au 15 juin 2023, la CNUCED a reçu 63 demandes officielles de coopération technique en 2022 (de 36 pays et de cinq organisations régionales et internationales), dont 43 pour lesquelles un financement était requis. En 2022, les trois produits qui ont fait l'objet du plus grand nombre de demandes étaient les suivants : politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur ; examens de la politique d'investissement ; commerce électronique et économie numérique. Au cours de cinq dernières années, c'est-à-dire entre 2018 et 2022, il y a eu au total 242 demandes pour lesquelles un financement était requis. Sur cette période, les trois produits qui ont fait l'objet du plus grand nombre de demandes étaient les suivants : politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur ; commerce électronique et économie numérique ; facilitation des affaires.

50. Pour remédier au déficit de financement, la CNUCED s'est mise à réfléchir à de nouvelles sources de financement tout en consolidant ses relations avec les donateurs existants. Le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique a par exemple continué de susciter beaucoup d'intérêt de la part des donateurs en 2022. À la fin de l'année, le conseil consultatif des donateurs principaux du programme était composé de quatre donateurs, à savoir l'Allemagne, le Royaume des Pays-Bas, la Suède et la Suisse, qui ont tous versé des contributions pluriannuelles sans affectation particulière d'un montant supérieur à un million de dollars. De nouvelles contributions ont été reçues de la Chine et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et l'Union européenne s'est jointe à l'Australie pour parrainer le Programme pour le développement de l'économie numérique dans le Pacifique, s'engageant à verser 8 millions d'euros sur la période 2023-2025.

51. Les responsables du programme sur le commerce, les questions de genre et le développement ont également élargi leur base de donateurs. Le succès des activités de renforcement des capacités du programme, parmi lesquelles un module de formation composé de plusieurs volets et une série de cours en ligne sur le commerce et le genre, a attiré un certain nombre de donateurs au fil des années. Les activités ont débuté en 2015. D'abord essentiellement financées par le Gouvernement finlandais, elles ont progressivement attiré de plus en plus de donateurs désireux d'élargir l'offre de ressources didactiques et de cours en ligne adaptés aux besoins de groupes particuliers. Au nombre des donateurs figurent, en plus du Gouvernement finlandais, le secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, le Cadre intégré renforcé et TradeMark East Africa.

5. Renforcement de la gestion axée sur les résultats

52. Soucieuse de s'acquitter pleinement du mandat énoncé dans le Pacte de Bridgetown, la CNUCED met au point depuis 2022 un cadre de résultats global, qui couvre l'ensemble de son mandat. Les États membres ont la possibilité de formuler des observations sur ce cadre. La prochaine étape consistera pour les responsables de tous les projets et programmes à communiquer des informations sur leur contribution aux différents produits et indicateurs de performance du cadre afin que les activités opérationnelles de la CNUCED soient encore plus axées sur les résultats.

53. En 2022, les responsables des programmes de coopération technique de la CNUCED ont continué de renforcer la gestion axée sur les résultats et de mettre l'accent sur le suivi et l'évaluation. L'équipe du programme SYGADE, par exemple, applique pleinement les principes de la gestion axée sur les résultats aux stades de la planification stratégique et de l'exécution de ses projets, notamment en définissant clairement : les objectifs, les résultats escomptés, les indicateurs mesurables et les moyens de vérification sur lesquels elle s'appuiera pour suivre et évaluer l'avancement des travaux ; les conditions à remplir pour que les résultats escomptés soient considérés comme atteints ; les risques associés aux activités. S'il y a lieu, des valeurs de référence sont utilisées pour évaluer les progrès accomplis au fil du temps.

54. L'équipe du programme Train for Trade a amélioré sa plateforme d'inscription et d'apprentissage en ligne afin que celle-ci soit adaptée aux besoins d'un plus grand nombre de participants, recueille en temps réel des données sur les activités organisées et les rattache aux indicateurs du cadre de gestion axée sur les résultats. Grâce à l'utilisation de niveaux de référence et de coefficients de comparaison des résultats dans le temps, la nouvelle plateforme permet une analyse plus fine des activités exécutées aux niveaux national et régional. Dans le domaine du commerce électronique, l'équipe a procédé à des enquêtes de suivi auprès des participants aux activités de renforcement des capacités pour évaluer les acquis et l'évolution des pratiques six mois après l'achèvement des activités. Elle s'est aussi efforcée d'assurer un meilleur suivi de l'utilisation de ses produits de recherche et d'analyse dans divers documents d'orientation et a entamé les préparatifs de l'établissement de rapports sur ses activités et résultats. Ces rapports, qui seront conformes aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, paraîtront à partir de 2024. À la suite de la première évaluation indépendante du programme, le secrétariat a formulé des observations sur l'évaluation, et des mesures ont été prises pour donner suite aux recommandations acceptées, notamment pour actualiser le cadre de suivi et d'évaluation du programme.

6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

55. En 2022, la CNUCED a continué d'améliorer la prise en compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans ses activités de coopération technique. En plus d'avoir lancé des initiatives et programmes spécialement consacrés aux questions de genre, comme l'initiative eTrade for Women ou le programme sur le commerce, les questions de genre et le développement, elle a associé des entités chargées de promouvoir l'égalité des sexes à un nombre croissant de projets et de programmes, s'est efforcée de veiller à la représentation équilibrée des sexes parmi les participants à ses ateliers, a formulé des recommandations de nature à encourager l'adoption de politiques soucieuses de l'égalité des sexes et a utilisé des données ventilées par sexe dans le cadre de ses activités de suivi et d'établissement de rapports. Par exemple, la Division du commerce international et des produits de base a à cœur de promouvoir la participation de femmes issues des pays bénéficiaires à ses activités de coopération technique, d'inviter systématiquement des femmes à s'exprimer en qualité d'intervenantes dans le cadre de ces activités et d'étudier les incidences que l'action publique a sur la problématique femmes-hommes dans ses domaines de compétence. Les responsables du programme sur le commerce électronique et l'économie numérique continuent de veiller à la participation active et effective des femmes aux activités de coopération technique, consultent les ministères en charge des questions de genre, les organisations de femmes et les associations professionnelles dans les pays bénéficiaires, s'efforcent d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans toutes leurs activités de renforcement des capacités et utilisent autant que possible des données ventilées par sexe aux fins du suivi des activités et de leurs résultats.

56. Dans le domaine de l'investissement, les responsables de l'Initiative pour des marchés boursiers durables ont continué de mettre en avant les arguments économiques en faveur de l'autonomisation des femmes et le rôle que le secteur privé peut jouer dans la promotion de l'égalité des sexes et du développement durable. En 2022, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la Société financière internationale et d'autres partenaires, ils ont publié des orientations sur la contribution que les marchés boursiers pouvaient apporter à l'égalité des sexes, organisé 110 manifestations dans des salles de marchés du monde entier à l'occasion de la Journée internationale des

femmes au titre de l'initiative *Ring the bell for gender equality* et invité de grands acteurs des marchés de capitaux d'Amérique latine à participer à une table ronde sur l'égalité des sexes dans les entreprises de la région. Enfin, la base de données sur l'égalité des sexes a été étoffée et comprend désormais des statistiques sur la représentation des sexes au sein des conseils d'administration de grandes entreprises de plus de 40 pays à travers le monde.

7. Stratégie de coopération technique

57. À sa soixante-neuvième session (20 juin-1^{er} juillet 2022), le Conseil du commerce et du développement a approuvé la stratégie de coopération technique de la CNUCED⁸. Ce document énonce plusieurs mesures que le secrétariat doit prendre, dont certaines ont déjà été prises, comme l'intégration plus systématique des considérations relatives aux droits de l'homme dans les projets de coopération technique, la création du Comité de coopération technique et l'établissement d'un groupe de travail chargé de la mise en œuvre de la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information à l'échelle du Secrétariat de l'ONU. Le secrétariat continue d'œuvrer à l'application de la stratégie.

B. Contribution à la cohérence de l'action du système des Nations Unies

58. La présente section est consacrée aux principales contributions que la CNUCED a apportées au renforcement du rôle du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives dans l'initiative « Unis dans l'action », à la faveur d'activités menées aux niveaux mondial, régional et national. Le Groupe interinstitutions coordonne la participation de ses membres aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et permet le traitement des questions commerciales et connexes selon une approche cohérente. Dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, il offre une plateforme propice à la modularisation de l'assistance technique, et donc à l'établissement de programmes conjoints à la fois ciblés et dûment financés, garants d'une action plus cohérente et plus efficace à l'échelle nationale.

59. Au niveau national, la CNUCED a participé en 2022 à des activités menées au titre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable des pays suivants :

- a) Afrique (Afrique de l'Est, Afrique australe, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale) : Angola, Cabo Verde, Comores, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Lesotho, Madagascar, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Zimbabwe ;
- b) États arabes, Moyen-Orient et Afrique du Nord : Arabie saoudite, Égypte et Iraq ;
- c) Asie et Pacifique : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Myanmar, Népal, Pakistan, République démocratique populaire lao, Timor-Leste et Viet Nam ;
- d) Europe et Asie centrale : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie et Turkménistan ;
- e) Amérique latine et Caraïbes : Costa Rica, Cuba, Guatemala, Haïti et Uruguay.

60. Au niveau régional, le Groupe interinstitutions a continué, en 2022, de se tenir en rapport avec les directeurs régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement, les coordinateurs résidents et les commissions régionales afin que les bonnes pratiques relevées dans certains pays ou régions, par exemple dans le cadre du partenariat sur la facilitation du commerce mené par la CNUCED avec la Commission économique pour l'Europe en Europe et en Asie centrale, puissent être reprises dans d'autres régions.

61. Au niveau international, le Groupe interinstitutions a continué de mener des initiatives destinées à faire connaître les activités d'assistance qu'il propose dans le contexte du Programme 2030. Au titre du partenariat qu'elle entretient de longue date avec l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED a continué de présenter des exposés à l'occasion de cours de politique commerciale. Elle a aussi consolidé son partenariat avec l'Organisation internationale du Travail en donnant des conférences dans le cadre du programme de master en gestion du développement du Centre international de formation de Turin (Italie).

⁸ TD/B/69/4.

V. Conclusions et voie à suivre

62. Les activités de coopération technique de la CNUCED se sont poursuivies à un rythme soutenu en 2022, comme en témoigne en particulier le montant des dépenses engagées. Le montant des fonds mobilisés a reculé, mais est resté satisfaisant. La somme totale des ressources des fonds d'affectation spéciale est revenue à un niveau normal après avoir atteint un pic de 51,2 millions de dollars en 2021. Le montant des ressources mobilisées grâce aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » a fortement augmenté. Les dépenses de coopération technique ont une nouvelle fois progressé sensiblement et atteint le montant record de 54,5 millions de dollars. Ce résultat témoigne de la capacité de la CNUCED à maintenir un taux d'exécution élevé sur la durée.

63. Les activités de coopération technique de la CNUCED font manifestement l'objet d'une forte demande, et la triple crise – alimentaire, énergétique et financière – à laquelle les pays en développement sont confrontés n'y est pas étrangère. Pour aider ces pays à devenir plus résilients face aux crises actuelles et futures et les épauler dans la réalisation des objectifs de développement durable, la CNUCED continuera de concevoir et d'exécuter ses activités de coopération technique en faisant preuve de souplesse et d'innovation.

64. Pour être en mesure de remplir ses objectifs de coopération technique, la CNUCED doit impérativement recevoir des contributions financières pérennes et prévisibles des États membres et des partenaires de développement. Elle souhaite que les donateurs soient plus nombreux à verser des contributions pluriannuelles et que ces contributions aient moins souvent une affectation particulière, car elle pourra ainsi mieux planifier ses activités, améliorer les synergies entre elles et répondre rapidement aux demandes des pays en développement. Au niveau du secrétariat, elle consolidera ses relations avec les donateurs existants et en nouera avec de nouveaux de manière à pouvoir répondre à un plus grand nombre de demandes des États membres en temps voulu.

65. En 2022, la CNUCED a continué de participer activement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Comme indiqué plus haut, les fonds mobilisés grâce aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » ont atteint un nouveau record de 5,7 millions de dollars. Afin d'avoir un meilleur accès à ces mécanismes de financement de plus en plus importants, la CNUCED continuera d'intensifier sa collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents pour gagner en visibilité sur le terrain, renforcer sa participation à l'élaboration des plans d'aide au développement des Nations Unies et mieux coordonner ses efforts de mobilisation de fonds au niveau des pays.
